

OPÉRATEURS DE COMPÉTENCES (OPCO) : UN RAPPORT, DES RECOMMANDATIONS... ET ENCORE DES EMPLOIS MENACÉS !

Dans le cadre de la réforme du système de la formation professionnelle imposée par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », la ministre du Travail a confié en mai dernier à Jean-Marie MARX et René BAGORSKI la mission consistant à proposer des recommandations pour accompagner les interlocuteurs sociaux dans la transformation des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) en opérateurs de compétences (OPCO) cohérents et efficaces. Attendu pour mi-août, le rapport vient seulement d'être publié. Et après lecture, on se dit qu'on s'en serait bien passé !

C'est sans surprise qu'il est recommandé de transformer les 20 OPCA actuels en seulement ... 11 OPCO ! De toute évidence, la mise à mort de la gouvernance paritaire, la réduction des droits des travailleurs et la suppression d'emplois dans les Fongecif ne suffisaient pas à rendre le système de la formation professionnelle véritablement efficace et efficient !

Pour Force Ouvrière, les 6 000 salariés des OPCA n'ont pas à faire les frais d'une politique qui prône la réduction des moyens et des acteurs pour faire plus et mieux. Comment, notamment, favoriser le départ en formation des salariés dans les petites entreprises, promouvoir l'alternance, apporter un appui technique aux branches, assurer un service de proximité, tout cela avec toujours moins de ressources financières, de femmes et d'hommes, de savoir-faire, de compétences ? Le gouvernement ne semble pas être à un paradoxe près ...

La disparition des OPCA interprofessionnels – employant à eux seuls plus de 2 000 salariés – témoigne par ailleurs de la volonté de l'exécutif d'anéantir la liberté contractuelle des et de contraindre les branches professionnelles à rejoindre l'OPCO désigné par l'Etat.

Pour Force Ouvrière, cette obstination du gouvernement à détruire tout ce que les interlocuteurs sociaux ont construit depuis 1970 au service de la formation professionnelle prouve avec force la volonté de s'inscrire durablement dans une logique d'individualisation des droits et de désintermédiation, en laissant chacun libre de subir son avenir professionnel... Ô paradoxe, quand tu nous tiens !

Paris, le 7 septembre 2018

Michel BEAUGAS, Secrétaire confédéral
Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle
mbeaugas@force-ouvriere.fr – 01 40 52 84 05